

## Une quarantaine de lycées vont devenir « ambition réussite »

Afin de donner une réalité au principe d'égalité des chances, 249 réseaux « ambition réussite » composés de 249 collèges et des 1 600 écoles élémentaires et maternelles de leur secteur, ont été créés entre mars et mai 2006. De nombreux collégiens issus des établissements de l'éducation prioritaire en général et des réseaux « ambition réussite » en particulier poursuivent leur scolarité dans des lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel qui concentrent les plus grandes difficultés scolaires et sociales. S'appuyant sur les résultats très positifs obtenus par ces réseaux, une quarantaine de lycées seront labellisés « ambition réussite » dès la prochaine rentrée.



Ces établissements devront s'inscrire pleinement dans la mise en œuvre de la politique d'égalité des chances et être naturellement reliés aux opérations développées dans le cadre de la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence, dont l'opération « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves ».

L'un des objectifs majeurs est de proposer au plus grand nombre de ces élèves un accompagnement scolaire renforcé pour leur garantir un parcours de réussite exigeant jusqu'à l'enseignement supérieur ou l'insertion professionnelle. De plus, une attention particulière doit être portée à la qualité de l'entretien individuel d'orientation en classe de seconde et en terminale pour que ces élèves, qui n'ont pas la chance d'évoluer dans un environnement familial économiquement fort ou

culturellement porteur, n'hésitent pas à s'engager vers les filières d'excellence.

Enfin, il s'agit aussi de leur offrir un meilleur suivi scolaire en leur proposant, le cas échéant, des aides et un soutien scolaire adaptés et gratuits organisés par les lycées. En ce sens, un effort sera également réalisé en termes d'accès aux nouveaux outils numériques qui permettront un suivi régulier et une assistance scolaire gratuite en ligne.

De nombreuses expériences sont déjà conduites dans bien des lycées ; il convient de mieux repérer ces bonnes pratiques, de les valoriser, de les accompagner, dans le cadre d'une démarche de projet validé par un contrat entre l'établissement et les autorités académiques, afin de mieux coordonner et mobiliser l'ensemble des dispositifs et partenariats existants.

L'octroi du label « ambition réussite » donnera, dès la rentrée 2007, une identité forte aux lycées engagés dans ce processus. Il leur permettra de tisser des partenariats valorisants et de contribuer ainsi à la politique d'égalité des chances. L'Éducation nationale choisit ainsi d'apporter tout son appui aux élèves dont les familles ne disposent pas de suffisamment d'informations et de moyens pour faciliter le parcours scolaire ou universitaire de leurs enfants. Afin d'impliquer plus largement les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants, ils feront partie intégrante des projets, en étant associés au projet d'orientation et en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

### Pour approfondir :

- [Site de l'éducation prioritaire](#)